



Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ Dalleau Jérôme Mc Mahoun ASSO
49 rue Louvel et Brière 14800 Touques

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3 catégorie)

Lieu Place Lemercurier

à l'occasion de (3) Touques'n Roll

du 30 juillet 2022 à 18 heures 00

au 30 juillet 2022 à 0 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14/06/2022
(signature)

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté
2022/098

Je soussigné(e) Fabienne Louis, Adjointe au Maire de Touques

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu ⁽⁴⁾ _____

Arrête :

M⁽¹⁾ Jérôme DALLEAU, Président de "Mc Mahoun ASSO", 49 rue Louvel et Brière

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie

à ⁽²⁾ Place Lemercurier

du 30 juillet 2022 à 18 heures 00

au 30 juillet 2022 à 0 heures 00

à l'occasion de (3) Touques'n Roll

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Touques, le 12 juillet 2022



Adjointe au Maire
Fabienne LOUIS

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé